

Le 27 mai 2019

Monsieur Marc Croteau

Sous-ministre et Administrateur provincial du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Ministère l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Monsieur Isaac Voyageur

Administrateur régional du chapitre 22
de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois

Gouvernement de la Nation crie

Messieurs,

Au nom des membres du Comité d'examen des impacts sur l'environnement et le milieu social (COMEX), j'ai l'honneur de vous transmettre le rapport des activités du COMEX pour l'année se terminant le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Messieurs, mes salutations distinguées.



Vanessa Chalifour

Secrétaire exécutive

Au nom des membres du COMEX

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

Mot de la présidente

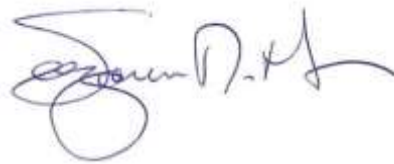
Au terme de mon mandat qui a pris fin le 31 mars 2019, c'est avec un sentiment du devoir accompli et en compagnie des membres du COMEX, que nous faisons état des activités réalisées au cours de la dernière année. Une fois de plus, je me fais un point d'honneur de rappeler à notre mémoire collective l'esprit visionnaire dont ont fait preuve, en 1975, les signataires de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ) à l'endroit de l'environnement et du milieu social, articulé dans les chapitres 22 et 24 de la CBJNQ. Encore aujourd'hui, c'est cette même vision et ce même esprit qui guident les membres du COMEX dans l'accomplissement de leur mandat.

L'accroissement du nombre d'études d'impact déposées au COMEX au cours de l'année 2018-2019, par rapport aux deux années précédentes, fut sans doute le reflet d'une légère reprise des activités de développement sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James, particulièrement dans le secteur minier. Ce fut dès lors d'occasion de mettre à profit le fruit de la démarche du COMEX visant la prise en compte des changements climatiques dans le cadre des projets soumis à son examen. Conjugué avec les récentes recommandations du COMEX menant les entreprises à devoir élaborer un plan de transition énergétique visant des émissions de carbone nulles d'ici 2050, on peut sans réserve affirmer qu'à

partir de maintenant, suivant les recommandations du COMEX, les nouveaux projets soumis à l'examen sur le territoire Eeyou Istchee Baie-James affichent les plus hautes exigences en la matière en Amérique du Nord.

Je tiens à remercier les analystes du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, les experts des autres ministères concernés par nos examens de même que ceux du Gouvernement de la Nation crie, sans qui nous ne pourrions dûment remplir notre mandat. Je tiens à remercier les membres du COMEX que j'ai eu le privilège de côtoyer au cours de ces trois années dans le cadre d'un mandat des plus inspirants. Enfin, je tiens à remercier le Gouvernement du Québec et le Gouvernement de la Nation crie pour leur confiance accordée tout au long de mon mandat.

Bonne lecture !



Suzann Méthot

Présidente

Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social

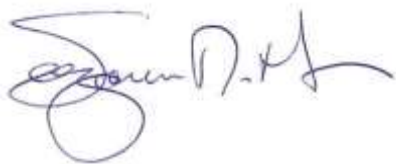
Déclaration de la présidente

À ma connaissance, le rapport annuel 2018-2019 :

- décrit fidèlement la mission, les secteurs d'activité, les orientations stratégiques et les priorités du COMEX;
- présente des données exactes et fiables qui couvrent l'ensemble des activités du COMEX et indique le niveau d'atteinte des objectifs visés.

Le COMEX a maintenu tout au cours de l'exercice financier, conformément à son mandat, un système d'échange d'information avec le MELCC de façon à permettre une saine gestion de ses opérations et une reddition de compte eu égard aux engagements découlant de ses orientations stratégiques et de ses objectifs pour l'année 2018-2019.

Je suis satisfaite des pratiques et des méthodes qui ont été utilisées pour produire l'information contenue dans le présent rapport annuel des activités.



Suzann Méthot
Présidente
Comité d'examen des répercussions sur
l'environnement et le milieu social

Acronymes

AQEI	Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
AQPER	Association québécoise de la production d'énergie renouvelable
CBJNQ	Convention de la Baie James et du Nord québécois
COFEX-Sud	Comité fédéral d'examen – Sud
COMEX	Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social
CRNSG	Conseil de recherche en sciences naturelles et en génie du Canada
GES	Gaz à effet de serre
GIEC	Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
GNC	Gouvernement de la Nation crie
ISQ	Institut de la statistique du Québec
LQE	Loi sur la qualité de l'environnement
MELCC	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques
MERN	Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles
UQAT	Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Table des matières

Présentation du COMEX

7	La mission
7	Le mandat
8	Le territoire d'application du mandat du COMEX
9	La composition du COMEX
10	L'éthique et la déontologie
10	Les recommandations du COMEX
11	La participation publique aux travaux du COMEX

Plans d'action 2018-2019

12	Pour une meilleure prise en compte des changements climatiques dans les examens
13	Communiquer les avancées du COMEX
13	Traitement des aspects économiques des projets
14	Communications
15	Réunions du COMEX
15	Les dossiers qui ont fait l'objet d'un examen complet, d'une modification ou d'un suivi
16	Les dossiers qui ont fait l'objet d'audiences publiques

Les ressources

17	Les ressources humaines et matérielles
18	Les ressources financières

Présentation du COMEX

La mission

Le Comité d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (Comité d'examen – COMEX) est un organisme indépendant qui relève du ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Il a pour mission de contribuer à la protection de la santé et de l'environnement ainsi qu'au bien-être économique et social des populations habitant le territoire de la *Convention de la Baie-James et du Nord québécois* (CBJNQ), au sud du 55^e parallèle.

Le mandat

Le COMEX, créé par le chapitre 22 de la CBJNQ et ainsi que par le titre II de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE), a pour mandat de formuler des recommandations à l'Administrateur provincial ou à l'Administrateur régional cri sur la réalisation ou le refus de projets de développement soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Le cas échéant, il recommande à quelles conditions un projet peut se réaliser en précisant au besoin les mesures de prévention ou de correction appropriées.

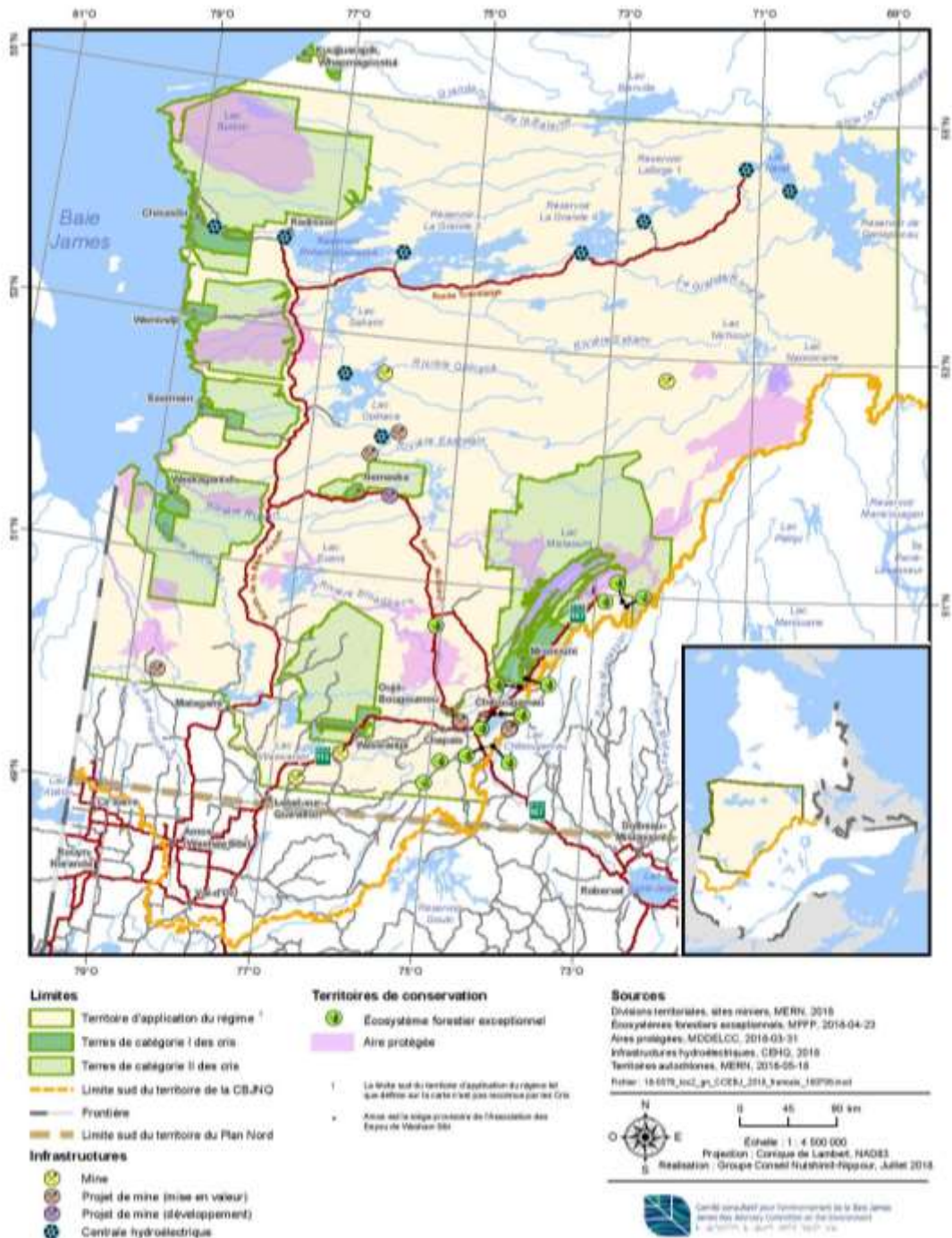
Ainsi, le COMEX analyse chaque projet soumis à la procédure d'évaluation environnementale et sociale en utilisant les expertises pertinentes des gouvernements du Québec et de la Nation crie. La participation des populations concernées ainsi que des autres personnes ou groupes concernés aux examens du COMEX, constitue également une partie importante des façons de faire du COMEX. Conséquemment, le COMEX identifie les préoccupations des populations du territoire et, en particulier, tient compte du savoir traditionnel des communautés autochtones.

Dans le cadre de son mandat, le Comité d'examen accorde une attention particulière aux principes suivants :

- ⊕ La protection des droits de chasse, de pêche et de piégeage des autochtones;
- ⊕ La protection de l'environnement et du milieu social;
- ⊕ La protection des autochtones, de leurs sociétés, de leurs communautés et de leur économie;
- ⊕ La protection de la faune, du milieu physique et biologique et des écosystèmes;
- ⊕ Les droits et garanties des autochtones dans les terres de la catégorie II;
- ⊕ La participation des Cris à l'application du régime de protection de l'environnement et du milieu social;
- ⊕ Les droits et intérêts, quels qu'ils soient, des non-autochtones;
- ⊕ Le droit de réaliser des projets, que possèdent les personnes agissant légalement;
- ⊕ La réduction par des moyens raisonnables et plus particulièrement par les mesures proposées ou recommandées à la suite du processus d'évaluation et d'examen, des répercussions indésirables découlant du développement relativement à l'environnement et au milieu social sur les autochtones et les communautés autochtones.

Le territoire d'application du mandat du COMEX

Le territoire d'application du mandat du COMEX est situé au sud du 55° parallèle et à l'ouest du 69° méridien, comme précisé à l'alinéa 22.1.6 de la CBJNQ. Il inclut aussi les terres de catégorie I et II de Whapmagoostui, un village cri situé au nord du 55° parallèle. Le régime territorial instauré par la CBJNQ divise ces terres en trois catégories. Les terres de catégorie I sont les terres à usage exclusif des Cris et sont situées à proximité des villages autochtones. Les terres de catégorie II sont des terres publiques sur lesquelles les Cris ont des droits de chasse, de pêche et de piégeage exclusifs. Finalement, les terres de catégorie III sont des terres publiques sur lesquelles les autochtones possèdent un droit de chasse, de pêche et de piégeage, sans permis, sans limites de prise et en tout temps, sous réserve du principe de conservation.



La composition du COMEX

C'est l'alinéa 22.6.1 de la CBJNQ qui crée le COMEX et en définit sa composition.

« Il est créé un comité provincial d'examen des répercussions sur l'environnement et le milieu social (ci-après désigné par les termes « comité provincial d'examen »). Il constitue l'organisme d'examen en ce qui a trait aux projets de développement de compétence provinciale dans le Territoire.

Le Comité provincial d'examen est composé de cinq (5) membres. Le Québec nomme trois (3) membres et l'administration régionale crie (maintenant le Gouvernement de la nation crie) nomme deux (2) membres. Le président est nommé par le lieutenant-gouverneur en conseil, qui le choisit parmi les membres nommés par le Québec. La rémunération d'un membre et ses dépenses sont à la charge de la partie qui l'a nommé; toutefois, les dépenses des représentants cris sont imputées au secrétariat. »

Au cours de l'année 2018-2019, le COMEX était formé des membres suivants :

Membres nommés par le gouvernement du Québec :

Suzann Méthot, présidente
Daniel Berrouard
Robert Joly

Membres nommés par le Gouvernement de la Nation crie :

Jean-Paul Murdoch
Brian Craik



Figure 1

Les membres du COMEX lors d'un colloque à Chisasibi
De gauche à droite : Daniel Berrouard, Robert Joly, Suzann Méthot, John Paul Murdoch, Marc Dunn,
Norman Cheezo, Brian Craik
Crédit photo : Vanessa Chalifour, COMEX

L'éthique et la déontologie

Le COMEX est un organisme public dont les membres sont considérés comme étant des administrateurs publics au sens de la Loi sur l'administration publique. Les membres du COMEX sont tenus, dans l'exercice de leurs fonctions, de respecter les principes d'éthique et les règles de déontologie définis dans le *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics*, ainsi que ceux du code d'éthique et de déontologie adoptés par le COMEX. En cas de divergence entre ces textes, les principes et les règles les plus exigeants s'appliquent. La Déclaration de valeurs de l'administration publique québécoise guide aussi les membres dans l'exercice de leurs responsabilités.

Le code d'éthique du COMEX, auquel chacun des membres souscrit, est disponible sur le site Internet à l'adresse suivante : <http://comexqc.ca/a-propos/ethique-deontologie/>

Les recommandations du COMEX

La CBJNQ détermine que les projets soumis au régime d'examen et d'évaluation des répercussions relèvent respectivement de l'autorité de trois administrateurs selon leur compétence: un en matière de compétence québécoise, un nommé par le Gouvernement de la Nation crie pour les projets de développement situés sur les terres de catégorie I et un en matière de compétence fédérale. Dans ce dernier cas, les projets sont examinés par le Comité fédéral d'examen (COFEX-sud).

À la suite de l'examen des projets qui lui sont soumis, le COMEX transmet ses recommandations à l'Administrateur responsable du chapitre 22 de la CBJNQ. C'est l'Administrateur qui décide d'autoriser ou non un projet et, le cas échéant, à quelles conditions il peut se réaliser. Si l'Administrateur refuse ou est incapable d'accepter une recommandation du COMEX, ou s'il désire modifier sa recommandation, il doit le consulter et motiver sa décision (article 22.6.17 de la CBJNQ).

L'Administrateur actuellement désigné par le gouvernement du Québec est Monsieur Marc Croteau, sous-ministre du MELCC, alors que celui désigné par le Gouvernement de la Nation crie est Monsieur Isaac Voyageur, directeur du Service de l'environnement et des travaux correcteur au Gouvernement de la Nation crie.

La participation publique aux travaux du COMEX

Le COMEX a adopté une *Directive sur la participation publique*, dont le texte est disponible sur le site internet du COMEX à l'adresse suivante :

<https://comexqc.ca/participation-publique/procedures-consultation/>

Le concept de participation publique du COMEX s'appuie sur trois éléments : l'information, la consultation et l'audience publique. D'abord, l'information rendue publique sur un projet doit être complète et accessible. Voilà l'assise de tout processus de participation publique. Pour le COMEX, cela consiste non seulement à rendre accessibles à la population les informations relatives à son mandat, à ses procédures et à ses méthodes de travail, mais aussi les informations relatives aux projets en cours d'examen ou ayant été examinés. Ainsi, tous ces renseignements sont ou seront rendus accessibles sur le site internet du COMEX.

Ensuite, à l'étape de la consultation, le COMEX recherche des avis ou des opinions sur les projets qui font l'objet d'un examen. Aussitôt qu'un projet est annoncé « en

analyse » sur le site internet du COMEX et tout au long de son examen, toute personne intéressée peut faire parvenir ses commentaires ou son avis via le site internet. Des commentaires écrits peuvent également être acheminés par courrier ou par courriel au secrétariat du COMEX.

Enfin, l'audience publique est un processus qui consiste à tenir à un moment précis une séance d'information et de consultation dans une communauté pour recevoir des avis et commentaires sur un projet ou au sujet d'une ou des modifications apportées à celui-ci. Il s'agit d'une étape qui fait appel à des échanges entre le public, le promoteur et les membres du Comité d'examen. Toutes les audiences du COMEX sont publiques. Selon la *Directive sur la participation publique*, c'est « le COMEX [qui] détermine la nécessité de la tenue d'une audience publique en prenant en considération les impacts et les enjeux environnementaux et sociaux du projet, les initiatives conduites par les promoteurs, ainsi que les avis et commentaires qui lui ont été transmis pendant la période de consultation ».

Figure 2

Audiences publiques à
Oujé-Bougoumou
De gauche à droite :
Brian Craik, John Paul
Murdoch, Suzann
Méthot, Daniel
Berrouard, Robert Joly

Crédit photo : Vanessa
Chalifour, COMEX



Le plan d'action 2018-2019

Au cours des dernières années, le COMEX a posé de nombreuses actions permettant une bonification de la mise en œuvre du régime d'évaluation environnementale et sociale dans le territoire Eeyou Istchee Baie-James. Des gestes concrets ont été posés en matière de transparence sur le processus général d'examen, et plus récemment pour favoriser une meilleure participation éclairée de la population affectée par les projets.

Cette année, le COMEX a porté son attention sur deux actions soit d'assurer une meilleure prise en compte des changements climatiques dans ses examens et de communiquer ses avancées.

Pour une meilleure prise en compte des changements climatiques dans les examens

Initiée en 2017, cette initiative, spécifique aux particularités du territoire nordique, s'est inscrite dans la perspective de la réforme de la Loi sur la qualité de l'environnement au terme de laquelle le gouvernement du Québec entend lui aussi entreprendre différentes actions dans sa lutte contre les changements climatiques afin de mieux encadrer cet aspect pour chaque projet soumis aux diverses autorisations.

La réalisation de projets de développement sur le territoire de la Baie-James a le potentiel de générer des impacts ayant des conséquences, localement et globalement, sur les changements climatiques.

Aussi, plusieurs projets ont des durées d'exploitation qui s'étendent sur des périodes de vingt à quarante années, comme certains projets miniers ou routiers et au-delà de plusieurs décennies dans le cas de barrages hydroélectriques. Les conditions climatiques sont susceptibles de grandes modifications sur de telles durées et l'effet des changements climatiques à long terme sur les infrastructures, de même que sur les travailleurs, nécessite d'être bien considéré.

Ainsi, accompagné par les experts du Consortium Ouranos et de l'UQAT, le COMEX a élaboré une approche de prise en compte plus prescriptive des changements climatiques dans le cadre des examens des impacts sur l'environnement et le milieu social à la Baie-James. C'est pourquoi le COMEX demande maintenant aux promoteurs de documenter le bilan global des émissions de GES des principales sources de chaque projet, même celles qui ne sont pas réglementées, en vue d'identifier les avenues possibles de réduction des GES à la source ou de mettre en œuvre des programmes à long terme visant leur diminution. Cela s'applique également aux perturbations des tourbières, qui constituent un important puits de carbone, lors de la construction ou de l'aménagement d'infrastructures.

Les promoteurs sont également invités à prendre en compte des données climatiques de long terme pour la conception de leur projet et de les associer aux scénarios de changements climatiques les plus contraignants, avérés être les plus réalistes, du GIEC.

Le COMEX s'intéresse également à la transition énergétique visant des émissions nulles de carbone d'ici 2050 en recommandant l'élaboration d'un plan de transition énergétique qui ait recours, par exemple, à des alternatives à l'utilisation des moteurs utilisant des hydrocarbures, que ce soit les équipements fixes ou les divers véhicules, sur route ou hors route.

Communiquer les avancées du COMEX

Le COMEX cherche à diffuser auprès de l'ensemble des parties prenantes les mesures afférentes à sa nouvelle approche visant une meilleure prise en compte des changements climatiques dans le processus d'examen des impacts environnementaux et sociaux à la Baie-James.

À cet égard, une session a été organisée dans le cadre du congrès Québec-Mines 2018 pour expliquer l'approche du COMEX dans le cadre de ses examens des projets miniers.

Traitement des aspects économiques des projets

Dans le but de mieux comprendre et considérer les aspects économiques des projets dans le cadre de ses analyses, le COMEX s'est intéressé à deux approches couramment utilisées par les entreprises et les experts.

L'évaluation des retombées économiques des projets vise à quantifier les impacts d'un projet en termes d'emplois directs et indirects, de retombées pour les entreprises de service et de revenus pour l'État. Le modèle intersectoriel de l'Institut de la statistique du Québec est l'outil privilégié pour ce type d'évaluation. Des membres du COMEX en ont discuté avec Monsieur Sébastien Gagnon de l'ISQ.

L'analyse avantage-coût pour sa part est un outil plus complet qui intègre à l'évaluation des retombées économiques le coût des externalités et donne donc un portrait qui s'apparente plus à l'évaluation environnementale. Une présentation de cette approche a été faite aux membres du COMEX par Monsieur Dick McCollough, économiste expert du MELCC.



Les communications

Le site internet

Une mise à jour, sur une base quotidienne, de son site permet également au COMEX de communiquer l'actualité relative aux projets soumis à son analyse. Cette façon de faire vise essentiellement une plus grande transparence et permettre à quiconque intéressé par un projet, ou une modification de projet, d'être tenu au courant et accéder aux documents afférents. Un effort soutenu est consenti dans la diligence à fournir, au besoin et à l'intention des populations concernées, des documents traduits dans les langues d'usage autres que le français, soit en anglais et en cri.

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, 6 492 utilisateurs ont fréquenté le site. 28 953 pages ont été consultées au cours de 5 564 sessions. La durée moyenne d'une session est de 2 min 49 sec. En comparaison avec les statistiques de l'année précédente, ces chiffres démontrent une hausse de la fréquentation du site internet du COMEX de plus ou moins 43 %. De nombreux facteurs ont pu contribuer à cette hausse soit la publication de publicités externes, l'utilisation des réseaux sociaux, l'arrivée de nouveaux acteurs et de nouveaux projets sur le territoire, l'établissement de nouvelles relations auprès de parties prenantes et la tenue d'audiences publiques.

Les médias traditionnels

Afin d'informer le public de la tenue des audiences publiques sur le projet minier BlackRock en décembre 2018, le COMEX a fait paraître des annonces dans The Nation et Le Jamésien.



Les médias sociaux

Le COMEX publie sur une base régulière certaines informations via ses comptes Facebook et Twitter afin de rejoindre un plus large public.

Les canaux externes de communication et d'information

Soucieux de mieux faire connaître et comprendre l'ensemble du processus d'évaluation des impacts sur l'environnement et le milieu social, le COMEX demeure à l'affût des canaux externes de communication et des lieux d'échange. Des rencontres de travail et d'information conjointes auprès de la sous-ministre du MERN ont permis de tenir ce ministère informé des avancées du COMEX en ce qui concerne la prise en compte des changements climatiques. Le COMEX a également participé au colloque « Yaayimutitaa shikaapaashkwh, Let's talk about eelgrass » tenu à Chisasibi en janvier 2019 qui visait à faire le point sur les études menées sur la zostère de la côte est de la Baie-James. Ces études, menées par 5 institutions universitaires du Québec, du Manitoba et du New-Hampshire et coordonnées par la Société Niskamoon, font suite à une recommandation du COMEX dans le cadre de l'autorisation du projet Eastmain 1A/Rupert. Le COMEX souhaitait qu'Hydro-Québec s'associe à des partenaires afin de documenter certains impacts cumulatifs des développements hydroélectriques à la Baie-James. Soucieux d'être également tenu informé des derniers développements d'intérêt pour ses membres dans le cadre de leur mandat, le COMEX a participé au Congrès annuel de l'AQEI (Pratiques en études d'impact) et au Congrès annuel de l'AQPER (électrification, transition énergétique).

RÉUNIONS DU COMEX

En addition aux nombreux échanges soutenus entre les membres du COMEX, ces derniers se sont réunis en personne à dix occasions pour traiter des dossiers soumis à la procédure d'évaluation des répercussions sur l'environnement et le milieu social. Dans leur intérêt à demeurer connectés avec le territoire et de saisir l'opportunité de rencontrer les populations locales et leurs représentants, les membres du COMEX ont tenu deux sessions régulières de travail sur le territoire.

- ⊕ 362^e réunion : 6 avril 2018 à Montréal
- ⊕ 363^e réunion : 9 mai 2018 à Montréal
- ⊕ 364^e réunion : 13 juin 2018 à Montréal
- ⊕ 365^e réunion : 25 juillet 2018 à Montréal
- ⊕ 366^e réunion : 10 septembre 2018 à Nemaska
- ⊕ 367^e réunion : 17 octobre 2018 (conférence téléphonique)
- ⊕ 368^e réunion : 19 novembre 2018 à Montréal
- ⊕ 369^e réunion : 17 décembre 2018 à Montréal
- ⊕ 370^e réunion : 28 janvier 2019 à Chisasibi
- ⊕ 371^e réunion : 28 février 2019 à Montréal

Entre le 1^{er} avril 2018 et le 31 mars 2019, 35 décisions et recommandations ont été adoptées et ont été consignées au Registre des décisions et aux divers comptes rendus des réunions qui sont tous disponibles sur le site internet du COMEX au lien suivant : <http://comexqc.ca/documents-du-comex/>

LES DOSSIERS QUI ONT FAIT L'OBJET D'UN EXAMEN COMPLET, D'UNE MODIFICATION OU D'UN SUIVI

- ⊕ Mine Éléonore à la Baie-James: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation pour l'agrandissement de la halde de transfert du minerai
- ⊕ Projet diamantifère Renard: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation du programme de compensation de l'habitat du poisson
- ⊕ Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation du schéma directeur des travaux de réaménagement des sites affectés pour l'année 2018
- ⊕ Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert : recommandation d'autorisation de la correction de l'érosion du PK 170 de la rivière Rupert
- ⊕ Projet de construction et d'exploitation d'une usine de production de granules de bois: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation
- ⊕ Projet de construction des chemins forestiers "H section ouest" et "I": recommandation d'autorisation du rapport de caractérisation du milieu naturel
- ⊕ Projet diamantifère Renard: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation du plan de compensation des milieux humides

- ⊕ Projet minier Rose lithium - tantale: analyse de la demande de modification du certificat d'autorisation
- ⊕ Projet de raccordement de la mine Rose lithium – tantale et déplacement d'un tronçon de ligne à 315 kV: analyse de la demande de modification du certificat d'autorisation
- ⊕ Projet d'augmentation de la capacité d'entreposage d'écorces non traitées pour l'usine de cogénération de Chapais Énergie: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation la déviation temporaire des eaux pluviales
- ⊕ Usinage du minerai de Barry au moulin Bachelor: analyse de la demande de modification du certificat d'autorisation
- ⊕ Projet d'exploitation et de traitement de 900 000 tonnes de minerai d'or au site minier lac Bachelor: analyse de la mise à jour du plan de restauration et analyse du rapport de suivi environnemental 2017
- ⊕ Projet Whabouchi: recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation pour la relocalisation du campement de construction temporaire
- ⊕ Projet d'exploitation d'un gisement de fer-vanadium (BlackRock): recommandation d'autorisation de la demande de modification du certificat d'autorisation global
- ⊕ Mine Éléonore à la Baie-James: analyse du rapport annuel 2017 de suivi et surveillance environnementale
- ⊕ Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert: suivi du paysage 2015 de la rivière Rupert
- ⊕ Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert: suivi 2016 des juvéniles d'esturgeons et d'autres espèces cibles aux PK 205 et 230 de la rivière Rupert
- ⊕ Projet minier Troilus: analyse des rapports annuels de surveillance et d'inspection environnementale post-fermeture 2015, 2016 et 2017
- ⊕ Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert: suivi 2014 et 2016 des teneurs en mercure dans la chair des poissons
- ⊕ Projet hydroélectrique Eastmain-1A et dérivation Rupert: suivi 2014 de la zostère marine de la côte nord-est de la Baie-James
- ⊕ Projet d'usine de production de granules de bois à Chapais : suivi des conditions 1 à 8 du certificat d'autorisation global

LES DOSSIERS QUI ONT FAIT L'OBJET D'AUDIENCES PUBLIQUES

Au cours de l'année 2018-2019, la teneur des modifications au projet minier BlackRock, ayant fait l'objet d'une demande de modification du certificat d'autorisation, a justifié la tenue d'audiences publiques à Chibougamau le 3 décembre 2018 et à Oujé-Bougoumou le 4 décembre 2018. Plus de cent personnes ont assisté aux séances et le COMEX a reçu 27 mémoires.

Les ressources

Les ressources humaines et matérielles

La CBJNQ mentionne que le COMEX « est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions » et que « ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec » (al. 22.6.3). Ainsi, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques assure le fonctionnement du secrétariat du COMEX et assume les frais qui y sont reliés. Il affecte de plus certains de ses employés à l'analyse des projets qui y sont traités.

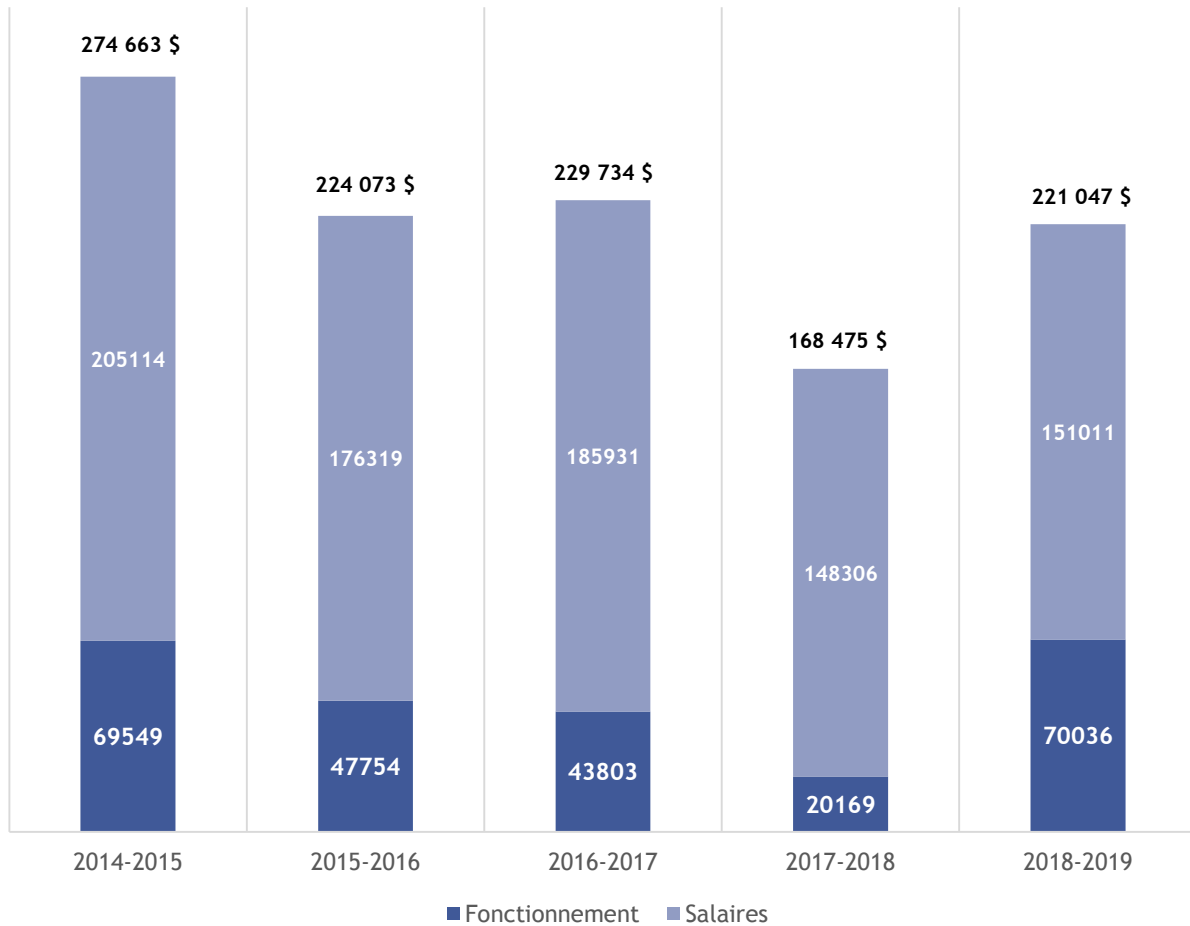
Le secrétariat est basé à Québec dans les bureaux du MELCC. La secrétaire exécutive gère les documents officiels du COMEX et voit à l'organisation et la rédaction des comptes rendus de réunions. Elle assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondante administrative du COMEX. Elle assure également la mise à jour du site internet du COMEX. Le poste de secrétaire exécutive du COMEX est actuellement occupé par Mme Vanessa Chalifour.

Le Gouvernement de la Nation crie assure également le maintien d'un secrétariat aux évaluations environnementales et sociales. En communication avec la secrétaire exécutive du COMEX, le secrétaire du GNC assure le suivi de la correspondance officielle et agit comme répondant administratif auprès de l'Administrateur régional, des membres du COMEX nommés par le GNC et des employés à l'analyse des projets pour le GNC. Il assure également des communications étroites et constantes avec les membres des communautés crie. Le poste de secrétaire aux évaluations environnementales et sociales du GNC est actuellement occupé par M. Lucas Del Vecchio.

Le bureau de la présidence est situé à Montréal. C'est à cet endroit que le COMEX tient la plupart de ses réunions statutaires.

Les ressources financières

Tel qu'il est stipulé à l'alinéa 22.6.3 de la CNQBJ, le COMEX est pourvu d'un personnel suffisant pour remplir ses fonctions et ce personnel est maintenu et payé par la province de Québec, « sous réserve de l'approbation des crédits budgétaires à cet effet ». Les dépenses engagées par le COMEX au cours des dernières années sont présentées dans le graphique suivant :



L'ensemble des dépenses est assumé par le gouvernement du Québec.
Les dépenses défrayées par le Gouvernement de la Nation crie ne paraissent pas dans ce graphique.



la Convention
de la Baie James
et du Nord québécois

Comité d'examen des répercussions
sur l'environnement et le milieu social
Environmental and Social Impact
Review Committee

ᑲ·ᑦᑦᑦ·ᑦᑦᑦ ᑦᑦ ᑦᑦᑦ
ᑦᑦᑦᑦᑦᑦ
ᑦᑦᑦ

